

FORMULE 14F

Loi sur les tribunaux judiciaires

RENSEIGNEMENTS À L'USAGE DU TRIBUNAL

ONTARIO

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE

(titre)

RENSEIGNEMENTS À L'USAGE DU TRIBUNAL

La présente instance est une : action requête

A-t-elle été introduite en vertu de la *Loi de 1992 sur les recours collectifs*? oui non

(Si l'instance est une action, répondez à toutes les questions suivantes :)

La Règle 76 (procédure simplifiée) s'applique-t-elle? oui non

Remarque : *Sous réserve des exceptions prévues au paragraphe 76.01 (1), il est OBLIGATOIRE de procéder selon la Règle 76 pour toutes les causes dans lesquelles la somme d'argent demandée ou la valeur des biens meubles ou immeubles demandée est de 50 000 \$ ou moins.*

La Règle 77 (gestion des causes civiles) s'applique-t-elle? oui non

Si la Règle 77 s'applique, la voie choisie est : la voie accélérée la voie ordinaire

La Règle 78 (projet pilote de gestion des causes civiles de Toronto) s'applique-t-elle? oui non

La demande dans la présente instance (action ou requête) porte sur :

(Cochez **la** case qui décrit **le mieux** la demande principale dans l'instance.)

Droit de la faillite ou de l'insolvabilité	<input type="checkbox"/>	Accident de véhicule automobile	<input type="checkbox"/>
Recouvrement d'une dette déterminée	<input type="checkbox"/>	Droit municipal	<input type="checkbox"/>
Droit constitutionnel	<input type="checkbox"/>	Droit des sociétés en nom collectif	<input type="checkbox"/>
Droit de la construction (à l'exclusion du privilège dans l'industrie de la construction)	<input type="checkbox"/>	Sûreté mobilière	<input type="checkbox"/>
Privilège dans l'industrie de la construction	<input type="checkbox"/>	Responsabilité du fait du produit	<input type="checkbox"/>
Droit des contrats	<input type="checkbox"/>	Faute professionnelle (autre que médicale)	<input type="checkbox"/>
Droit des sociétés	<input type="checkbox"/>	Biens immeubles (y compris les baux, à l'exclusion des hypothèques ou charges)	<input type="checkbox"/>
Diffamation	<input type="checkbox"/>	Délit civil : préjudice économique (à l'exclusion d'un préjudice causé par une faute professionnelle, notamment médicale)	<input type="checkbox"/>
Droit de l'emploi ou droit du travail	<input type="checkbox"/>	Délit civil : lésions corporelles (à l'exclusion de celles causées par un accident de véhicule automobile)	<input type="checkbox"/>
Droit de la propriété intellectuelle	<input type="checkbox"/>	Fiducies, obligation fiduciaire	<input type="checkbox"/>
Révision judiciaire	<input type="checkbox"/>	Testaments, successions	<input type="checkbox"/>
Faute professionnelle médicale	<input type="checkbox"/>		
Hypothèque ou charge	<input type="checkbox"/>		

CERTIFICAT

Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts, au mieux de ma connaissance.

Date : _____

Signature de l'avocat
(La partie doit signer elle-même si elle n'a pas d'avocat.)

RCP-F 14F (1^{er} novembre 2005)